

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE - 3DPIX

8, rue de Crussol – 75011 PARIS

## Commandes

Sauf accord écrit et signé par une personne dûment habilitée à cet effet, toute commande de produits implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, qui régiront seules nos ventes, à l'exclusion des conditions générales d'achat ou de tout autre document émanant de l'acheteur.

## Prix

1. Les prix facturés sont ceux qui figurent sur le devis acceptés par l'acheteur. Sous réserves des points 2-3-4 ci-dessous.
2. Tous nos prix s'entendent franco de port région parisienne – Dpts : 75-77-78- 91-92-93-94-95. Et en une seule livraison.
3. Nos devis sont établis de toute bonne foi selon les critères fournis par le client. Aussi, si dans le cas où l'incompatibilité technique de réalisation selon les critères retenus pour l'élaboration du devis est manifeste, nos prix seront majorés des plus-values pour l'obtention du résultat au plus proche de la demande du client.
4. Ces prix sont majorés des taxes en vigueur.

## Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou dans tous autres locaux désignés. La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge.

En cas d'avarie ou de manquant, de réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré, l'acheteur émettra des réserves claires et précises qu'il notifiera dans un délai de trois jours, suivant la date de livraison par écrit auprès du vendeur ou du transporteur. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

## Délais de livraison

Le délai de livraison est donné à titre indicatif, sauf mention expresse stipulée sur le contrat ou bon de commande. Le dépassement de celui-ci ne peut en aucun cas suffire au client pour résilier sa commande ni lui permettre d'obtenir des dommages et intérêts.

## Clause de réserve de propriété

Notre société se réserve la propriété de la marchandise livrée jusqu'au complet paiement du prix. Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise de lettres de change ou d'autres titres créant une obligation de payer. Pendant la durée de la réserve de propriété, en n'étant que dépositaire, les risques ayant été transférés au moment de la livraison, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tout risques de dommages ou de responsabilité. L'acheteur est tenu d'informer immédiatement la société de la saisie au profit d'un tiers, des marchandises livrées sous réserve de propriété. La reprise de la marchandise à tout moment et sans formalité n'équivaut pas à la résolution du contrat de vente.

En cas de non paiement fractionné ou intégral de l'une quelconque des échéances convenues pour le prix, et huit jours après mise en demeure par lettre recommandées restée infructueuse, en tout ou partie, la marchandise devra être retournée à notre société aux frais de l'acheteur sans préjudice de tous dommages et intérêts réclamés à l'acheteur.

## Garantie

Le vendeur apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des produits. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit.

## Conditions de paiement

1. Toutes nos factures sont payables à 3DPIX SAS, 8, rue de Crussol - 75011 Paris - France. SIRET 802 142 067 0001
2. Sauf conditions particulières, les factures sont payables en totalité à compter de la date de livraison. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.
3. Pour retard de paiement d'une quelconque échéance de paiement, il sera exigible de plein droit et sans formalité, un intérêt moratoire hors taxes égal au taux d'escompte de la Banque de France majoré de 4%.
4. Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité à titre de dommages-intérêts et de clause pénal, d'une indemnité de 15% des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.
5. Conformément aux usages normaux du commerce en matière de reconnaissance de marchandises, l'acheteur s'engage à retourner les traites acceptées dans un délai de 8 jours à compter de la réception des effets.

## Clause résolutoire

A défaut de paiement à l'échéance, et sans préjudice de l'application de la clause pénale et de intérêts de retard prévus ci-dessus, la vente pourra, si bon nous semble, être résolue de plein droit, huit jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée mentionnant notre intention d'user du bénéfice de la présente clause.

## Clauses de non responsabilité

1. Nous déclinons toute responsabilité après lecture et approbation du bon à tirer/ épreuve test, par le client ou son représentant.
2. Dans le cas où le client ne se déplace pas au bon à tirer nous agissons par délégation implicite de la part du client. Agissant de bonne foi, il ne saurait nous être opposé aucune réclamation pour interprétation du rendu final du travail.
3. Dans le cas exceptionnel où nous utilisons la matière, les équipements, les outils ou tout autre éléments fournis par le client, nous ne saurions être tenus responsables de toute anomalies quelconques à l'issue de la fabrication. Néanmoins, nous nous réservons le droit de facturer la plus-value de temps passé à l'obtention du travail ainsi que les éventuels dégâts occasionnés à nos propres équipements, consécutifs d'une matière, d'un équipement, d'un outil ou tout autre élément fournis par le client.

## Cas de force majeure

En cas de survenance d'événements tels que accidents ou retards de fabrication d'un de nos fournisseurs, incendie, inondations dans nos ateliers ou chez nos fournisseurs, guerre, émeut, réquisition, décisions de quelque autorité que ce soit, difficulté d'importation, retard dans le transport de marchandises, nos obligations contractuelles seront suspendues de plein droits et sans formalité, sans que notre responsabilité puisse être engagée.

## Attribution de juridiction

En cas de contestation, il est fait attribution de juridiction au Tribunal de Paris, qui sera seul compétent, quels que soient la nature, la cause ou le lieu du litige et quels que puissent être les conditions spéciales de la vente, même dans le cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.